

DÉMOCRATIE DIRECTE

DANS LE SYNDICAT ET DANS LES MOBILISATIONS !

Lorsque des syndicalistes créent les syndicats SUD à la fin des années 1980, l'aspiration à plus de démocratie syndicale est déjà là. SUD, c'est Solidaires, Unitaires et Démocratiques.

À l'origine du projet fondateur de SUD, il y a la volonté de créer une véritable alternative aux machines pyramidales que sont les grosses centrales syndicales de l'époque. Pour cela, les militant·e·s des SUD vont promouvoir des pratiques syndicales et de lutte qui font encore aujourd'hui des SUD-Solidaires des organisations « à part » dans le champ du syndicalisme : démocratie directe, rotation des tâches, contrôle des mandats...

PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE DIRECTE...

La conception de la démocratie à SUD éducation s'oppose à la démocratie représentative telle qu'on la connaît aujourd'hui en France. Dans la démocratie représentative, les citoyens délèguent leur pouvoir aux élu·e·s. Ces élu·e·s sont censé·e·s représenter la volonté générale, votent la loi et l'appliquent.

***SUD éducation promeut la
démocratie directe : les
adhérent·e·s décident
directement.***

Elles et ils n'obéissent pas à un mandat préétabli car les élu·e·s sont l'incarnation de la souveraineté nationale, nécessairement libre. La démocratie représentative montre néanmoins ses limites : les intérêts des élu·e·s ont tendance à primer sur ceux des électeur·trice·s, on observe des phénomènes de « pantouflage » ainsi qu'une homogénéisation des catégories socio-professionnelles des élu·e·s, tou·te·s issu·e·s des mêmes écoles.

Au contraire, SUD éducation promeut la démocratie directe : les adhérent·e·s décident directement. Ainsi, dans le syndicat SUD éducation, il n'y a pas d'élue·s, ce sont ses membres, les adhérent·e·s, qui exercent directement leur pouvoir de décision dans les assemblées générales.

... AVEC NON PAS DES ÉLU·E·S MAIS DES MANDATÉ·E·S

Réuni·e·s en assemblées générales à l'échelle locale, souvent départementale, les adhérent·e·s échangent et construisent des mandats que certain·e·s d'entre eux et elles devront porter. Ces adhérent·e·s mandaté·e·s peuvent bénéficier ou non d'une décharge de leur service dans l'Éducation nationale pour effectuer ces tâches. Si certaines tâches syndicales nécessitent un temps de décharge, celui-ci est toujours limité en quotité : jamais plus d'un mi-temps ; et en durée : jamais plus de huit ans consécutifs. Le syndicalisme, ce n'est pas un métier. Pour porter les revendications des personnels, il faut d'abord partager leur quotidien. Ensuite, on observe que ces règles permettent une rotation des mandats qui est bénéfique à la démocratie. Il faut à tout prix empêcher que les moyens syndicaux ne soient captés par une minorité de personnes qui pourraient en profiter pour améliorer leur quotidien.

L'INDÉPENDANCE POLITIQUE : UN PRINCIPE FONDATEUR

Les militant·e·s de SUD éducation se réfèrent à un texte vieux de plus d'un siècle et pourtant encore très actuel, la Charte d'Amiens, qui définit l'indépendance des organisations syndicales à l'égard du patronat et de l'État, mais aussi des groupes

politiques ou religieux. Ce sont les adhérent·e·s qui décident des orientations du syndicat, et la démocratie syndicale ne saurait accepter l'intrusion de groupes qui lui sont extérieurs dans ses prises de décisions. Ainsi SUD éducation n'est affilié ni subordonné à aucun parti politique.

VERS L'AUTOGESTION : C'EST NOUS QUI TRAVAILLONS, C'EST NOUS QUI DÉCIDONS !

L'autogestion est l'application de cette démocratie directe au monde du travail. On estime que les pratiques développées dans le syndicat : limitation des décharges, rotation des mandats, définition collective des mandats... pourraient s'appliquer dans tous les pans de la société et en particulier dans le monde du travail.

***limitation des décharges,
rotation des mandats,
définition collective des
mandats ...
pourraient s'appliquer
dans tous les pans de la
société et en particulier
dans le monde du travail***

Il n'est aujourd'hui pas acceptable qu'une poignée d'individus possède les outils de production des richesses et décide seule de l'avenir de notre planète et des conditions de vie et de travail de ses habitant·e·s. Ce système conduit à une catastrophe écologique chaque jour plus présente et à la destruction du lien social et des solidarités. Il faut construire un nouveau modèle autogestionnaire, dans lequel ceux et celles qui travaillent, dans les entreprises, dans les services publics, dans les associations... prennent part aux décisions..

**POUR DES LUTTES QUI
APPARTIENNENT À CELLES ET CEUX
QUI SE MOBILISENT**

***Ce sont les équipes
militantes qui font vivre
la démocratie sociale sur
le lieu de travail en
organisant des heures
d'information syndicale et
des assemblées générales***

Le syndicat et les luttes collectives sont de véritables laboratoires pour de nouvelles pratiques démocratiques. Transformer la société et lutter contre les inégalités commence dès à présent dans la pratique syndicale. Le droit à l'information est un droit essentiel dans une société démocratique. C'est pourquoi lorsque SUD éducation siège dans les instances représentatives de l'Éducation nationale, ses équipes militantes diffusent publiquement les documents qui concernent le service public d'éducation.

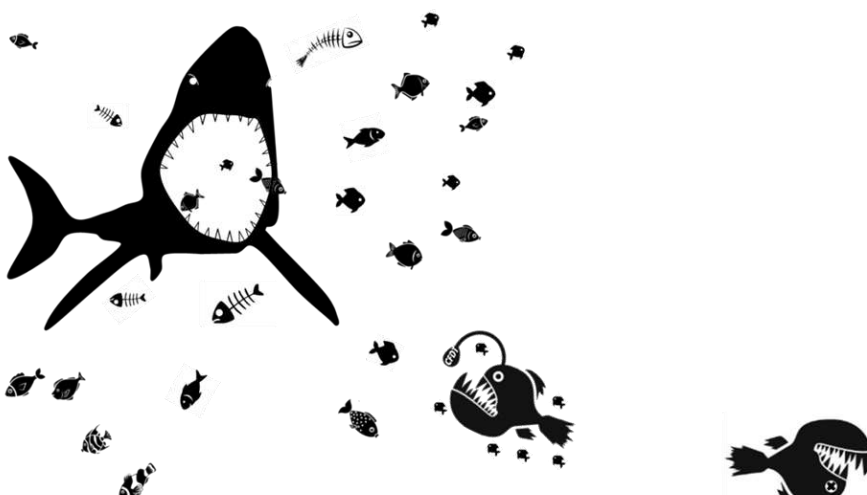
***la recherche du
consensus est un impératif
lorsqu'on aspire à plus de
démocratie. Les décisions
prises doivent convenir à
tou-te-s, afin d'empêcher les
coups de force et
l'accaparement du pouvoir
par quelques un-e-s.***

De même, ce sont les équipes militantes qui font vivre la démocratie sociale sur le lieu de travail en organisant des heures d'information syndicale et des assemblées générales. Les adhérent-e-s de SUD éducation y portent des outils de démocratie directe et d'auto-organisation permettant à tou-te-s celles et ceux qui le souhaitent de s'investir.

Pour éviter par exemple que la parole ne soit monopolisée par les mêmes personnes, on peut mettre en place un tour de parole : plus besoin de jouer des coudes pour avoir le droit de parler, il suffit de s'inscrire. Pour éviter que seuls les hommes ne parlent, on peut mettre en place une double-liste, permettant d'alterner la prise de parole en fonction du genre ou de laisser parler les femmes en priorité. De même, on peut décider de la parité dans les mandats afin d'éviter que les femmes ne soient reléguées aux tâches de secrétariat par exemple. De même, la recherche du consensus est un impératif lorsqu'on aspire à plus de démocratie.

Les décisions prises doivent convenir à tou-te-s, afin d'empêcher les coups de force et l'accaparement du pouvoir par quelques un-e-s.

Enfin, lorsque naissent des mobilisations d'ampleur, on estime à SUD éducation qu'il faut dépasser le cadre habituel des intersyndicales en favorisant l'organisation soit d'assemblées générales locales avec les grévistes, soit, si la grève est très bien suivie, de coordinations départementales, académiques voire nationales de grévistes mandaté-e-s par leurs assemblées générales locales. La grève appartient à celles et ceux qui la font, syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s.



**SI TU NE VEUX PAS TE FAIRE BOUFFER,
IL FAUT LUTTER !**



POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE

**éducation
Sud 38**
Union syndicale
Solidaires

SUD éducation Isère

3 rue F. Garcia Lorca 38100 GRENOBLE

06 41 21 48 98

isere@sudeducation.org

www.sudeducation38.org